



PROCEDURE d'accueil pendant la 3ème période de déconfinement Covid-19

Comme annoncé par le Président de la République dans son allocution du 14 juin, l'évolution de l'épidémie autorise à passer à la phase 3 de la levée du confinement dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Dans cette phase 3, l'engagement de chacun – parent comme professionnel – est encore plus nécessaire tant par le **RESPECT DES GESTES BARRIERES +++** que par une **ACTION PRECOCE DE DEPISTAGE et d'ISOLEMENT**.

L'état a publié le 18 juin 2020 en début de soirée le plan d'action de cette 3^{ème} phase de déconfinement.



1

Nous avons, comme pour la 1^{ère} phase du déconfinement, établi à partir de ce document, notre propre procédure en tenant compte de nos locaux et de nos pratiques.

Cette procédure s'adresse aux professionnels comme aux parents (ou tout autre accompagnant) des enfants accueillis.

Elle décline le déroulement de l'accueil de l'arrivée au départ de l'enfant.

Comme pour la première procédure, les familles s'engagent à respecter ces mesures (document signé à nous rendre).

Nouvel engagement non signé = Accueil non effectué

Des feuillets seront à disposition dans les sections – Penser à apporter votre crayon

I – L'ACCUEIL : de nouvelles règles

Les locaux, les plannings et l'accueil sont réorganisés afin de respecter les différentes mesures présentes dans ce nouveau guide de l'état.

TOUS LES ENFANTS peuvent de nouveau être accueillis sans autre priorisation que celle du projet d'établissement.

Néanmoins, la structure veille à répondre aux besoins des familles prioritaires :

- de tous les personnels des établissements de santé
- des professionnels de santé libéraux
- de tous les personnels des établissements et services sociaux et médicaux sociaux suivants : EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueils médicalisés et lits halte soins santé, appartements de coordination thérapeutique, CSAPA et CAARUD, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus, EAJE, assistants maternels en exercice
- de tous les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance et de PMI des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social, les services d'assistance éducative AEMO et d'interventions à domicile TISF et les services de prévention spécialisée
- de tous les agents des services de l'état chargés de la crise au sein des préfetures, des ARS et des administrations centrales
- de tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage

2

Tous les enfants pouvant être de nouveau accueillis, les heures prévues aux contrats donnent de nouveau lieu à facturation à compter du lundi 22 juin 2020.

Le nombre de parents étant limités à 2 par section, nous vous invitons à ne pas vous attarder dans la crèche et à prévenir vos employeurs que vous ne serez pas forcément ponctuel (pour exemple : 5 enfants sont attendus à 7h dans la section du fond à droite presque quotidiennement, tous les parents ne pourront donc pas entrer à 7h dans la section).

BADGEAGES

Reprise des badgeages pour les enfants qui seront accueillis de la section des capitaines. Pour les deux autres sections, nous badgerons manuellement.

Attention : Le guide précise que les **enfants à risque de forme grave** (pathologie pulmonaire...) sont **accueillis sur présentation d'un certificat médical du médecin qui suit l'enfant** et le cas échéant en accord avec le médecin de la structure.

Il n'y a plus de groupe de 10.

La distanciation doit être maintenue entre les différents groupes d'enfants. Les groupes peuvent se croiser mais sans contact physique.

Afin de limiter le nombre de « contacts à risque », les enfants d'une même fratrie ou famille sont accueillis dans la même section.

De plus, n'ayant pas de données quant à la durée de cette 3^{ème} phase, l'intégration des enfants ayant obtenu une place entre juillet et septembre est anticipée.

Afin de respecter ces principes, les groupes d'enfants sont réorganisés selon les possibilités que nous offrent les locaux (pas de WC enfant dans la salle au fond à gauche).

C'est ainsi que **dès le LUNDI 22 JUIN** :

->Les enfants qui devaient intégrer le **groupe des capitaines en septembre** sont accueillis dans la **grande salle** (salle des capitaines).

->Les enfants qui devaient intégrer le **groupe des moussaillons en septembre** sont accueillis dans la **salle au fond à gauche** car aucun enfant ne nécessite actuellement l'utilisation des WC.

->Les enfants qui devaient intégrer le **groupe des p'tits mousmes entre juillet et septembre** sont peu nombreux pour le moment. Ils sont accueillis dans la **salle au fond à droite** avec des enfants qui quitteront la structure pour l'école au cours de l'été ainsi qu'avec des **fratries**.

->**Les enfants qui quittent la structure au cours de l'été** sont répartis en 2 groupes dont :

- 1 qui est accueilli dans la salle au fond à droite
- le second qui est accueilli dans la grande salle (salle des capitaines).

**Le détail des groupes se trouve sur la page suivante*

Les enfants ne changent pas de groupe.

Néanmoins, si un changement est nécessaire d'un point de vue organisationnel, il est effectué uniquement le lundi afin de respecter 48h de non-contact avec le groupe précédent.

Les professionnels peuvent travailler sur différents groupes au cours d'une même journée à condition de se laver les mains entre les sections mais il faut tout de même limiter ces passages.

Le jardin reste divisé en 2.

La partie avec préau est utilisée par les enfants évoluant dans la salle du fond à droite.

L'autre partie est utilisée par les 2 autres sections en alternance = jamais en même temps. Les professionnels sont donc invités à communiquer entre les sections (en respectant le principe de distanciation) avant de préparer les enfants pour sortir.

Liste des enfants accueillis par pièce de vie

Salle du fond à gauche = nouveaux moussaillons	Salle du fond à droite = p'tits mousses, fratries/familles, futurs écoliers groupe 1	Grande salle = nouveaux capitaines, futurs écoliers groupe 2
Leo Nathan L. Isaac Axelle Noé Cassandre Alicia Maëlys Lya Nathan G. Jules Lubin Orlea Tifenn Hina semaine du 22/6 Soren	Orel et Harlem Oscar et Paul-Loup Clément et Martin Hugo et Lison Gabriel Ylan Q. Maël B Maël V Enola Sacha Valentin Arthur Milo Yaëlle Anaé Lyna Elio	Basile et Maé Coline Auguste Emeline Achille Alexandro Maëlen Valentine Annaëlle Tyméo Irène Crystal Lila et Noah Lisa B. Ewen Kingston Hina à partir du 29/6 Ilan C Ilan S Mahé Paul Lisa C. et Mathilde Sam Démétra Alice Mewen Dylan Emma Timéo Aela Eline

Les parents contrôlent la température de leur(s) enfant(s) au domicile, avant le départ à la crèche **SI SYMTÔMES ou SUSPICION DE FIEVRE**

ça chauffe



Si la température est >38°, l'enfant ne peut pas être accueilli. Le parent prévient rapidement la crèche et tient la structure informée de l'évolution de l'état de santé de l'enfant.

L'entrée de la maison de l'enfance est RESERVEE à la crèche

Les enfants du centre de loisirs sont accueillis et récupérés au portail blanc à gauche des bureaux de familles rurales.

Chaque famille respecte le sens de circulation (fléchage)



Les enfants accueillis dans la grande salle entrent par l'entrée principale de la maison de l'enfance et **suivent le circuit noir (couloir de la crèche, entrée principale de la section)**

Les enfants accueillis dans la salle du fond à gauche (ex p'tits mousses) entrent également par l'entrée principale de la maison de l'enfance et **suivent le circuit blanc qui est modifié** pour passer par le patio puis le jardin et entrer par l'entrée extérieure de cette section.

Les enfants accueillis dans la salle du fond à droite (ex-moussaillons) accèdent à la crèche par la porte se trouvant côté trottoir (lapin et chat d'Alice aux pays des merveilles dessinés sur la porte). Cette porte donne sur la salle de pause et une seconde porte donne accès au préau se trouvant devant la salle où sont accueillis les enfants.

Attention : en cas de départ ou arrivée sur l'heure du déjeuner, c'est un professionnel qui accompagnera ou viendra récupérer l'enfant à la porte donnant sur la rue.

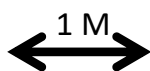
Maximum 2 parents par section.

Il est donc vivement recommandé qu'il n'y ait qu'un seul accompagnateur par enfant/fratrie à la crèche afin de permettre à 2 familles de récupérer leurs enfants simultanément dans une section.

Si plus de parents arrivent dans la même section, ils patientent à l'extérieur de la section (barnum pour la salle du fond à gauche, préau pour la salle du fond à droite et couloir de la crèche pour la grande salle) en respectant les 1m de distanciation physique.

Cette procédure est indépendante de notre volonté, veuillez à prévenir vos employeurs que vous êtes susceptibles d'arriver en retard sur vos lieux de travail.

**Distanciation physique entre tous les adultes :
parents et professionnels / parents et parents / professionnels et professionnels**



Si la distanciation physique n'est pas possible, chaque adulte porte un masque grand public.

Les aînés des fratries ne sont pas autorisés au sein des locaux afin d'éviter le brassage des groupes écoles/ ALSH/ crèche. Il vous a donc demandé de vous organiser afin de récupérer vos aînés après vos enfants accueillis à la crèche.

Les poussettes peuvent de nouveau être mises dans le coin poussette

**Les deux entrées de la crèche restent fermées à clef entre 10h et 15h30
afin d'éviter toute entrée intempestive.**


Les casiers/porte-manteaux peuvent de nouveau être utilisés cependant les familles des enfants accueillis dans les 2 salles du fond veillent à amener les affaires jusqu'à la section.

**L'ACCOMPAGNATEUR ne met pas de sur-chaussures
mais se déchausse pour entrer dans une section**

L'agence Aber Propreté assure l'entretien de tous les sols de la structure 1 fois par jour.


**L'ACCOMPAGNATEUR
se lave les mains à l'aide de solution hydro-alcoolique (SHA)
dès son entrée dans la crèche après avoir déchaussé l'enfant s'il ne l'a pas fait seul
et en quittant la structure**

L'accompagnateur comme le professionnel restreint le temps d'échange
mais il est important de transmettre les informations au professionnel. Chacun porte un masque si la distanciation d'1 mètre n'est pas possible.

Les transmissions plus longues sont préalablement effectuées par le parent via le questionnaire publié sur le blog, par mail  ou par téléphone au 02.98.89.68.12

Les mains de l'enfant sont lavées immédiatement lors de son arrivée en section et avant son départ par le professionnel accueillant qui lui présente ce geste, qui sera répété au cours de la journée, comme une activité d'eau

L'accompagnateur quitte la structure

en réempruntant le même chemin qu'à l'aller au sein de la crèche puis en respectant la signalisation  dans le hall de la maison de l'enfance.

Les enfants sont changés tous les jours (nouvelle tenue)

Afin d'assurer le professionnel accueillant que cette règle est respectée, le parent ne remet pas à son enfant une tenue, même lavée et séchée après la journée de crèche, dès le lendemain.



Le doudou (1 maximum par enfant) est autorisé

à aller de la maison à la crèche et de la crèche à la maison **à condition qu'il soit lavé au minimum tous les 48 heures.**

ça chauffe



Si l'enfant a une température > à 38° au cours de la journée ou présente des signes évocateurs d'infection au COVID-19, il est isolé et le professionnel qui l'accompagne porte un masque. Le professionnel appelle si besoin son référent COVID-19 au sein de la structure (Dr Le Manac'h).

Les parents sont immédiatement prévenus et 1 des deux parents vient récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

SECURITE INCENDIE

En cas d'évacuation, celle-ci se déroule :

- comme prévue dans le PSI pour la salle du fond à gauche
- sur le trottoir devant l'ADMR en passant par la salle de pause pour la salle du fond à droite
- sur le trottoir devant la maison de l'enfance pour la grande salle

II – L'ORGANISATION des différents professionnels

La tenue des professionnels:

les bagues et alliances ne sont pas autorisées.

Les professionnels portent :

- soit une tenue de travail personnelle qu'ils mettent à l'arrivée à la crèche et retirent avant de partir (lavage quotidien à 60°)
- soit une tenue fournie par la structure (entretien par la société Elis localinge) avec une préférence pour cette dernière

Le port du masque n'est plus obligatoire en présence des enfants ni si le professionnel peut assurer une distanciation physique d'au moins 1 mètre avec tout autre adulte.

Dans le cas contraire : un masque grand public en tissu de type I est utilisé et changé toutes les 4h maximum et avant si souillure. Le masque doit être enlevé par les élastiques, il ne doit pas être posé n'importe où, ni dans la poche. Il ne faut pas le manipuler. Si tel est le cas, le masque doit être changé et doit être jeté dans un sac poubelle doublé.

Attention : les professionnels à risque de forme grave de COVID portent obligatoirement un masque chirurgical obtenu sur prescription médical.


Pas de contact physique entre agents. Aussi, dans le vestiaire et lors des repas, les professionnels s'assurent de respecter une distanciation d'un mètre. La salle de pause n'étant pas de grande capacité, les repas à l'extérieur (domicile, cour selon la météo) sont privilégiés.

L'agent de service

Il assure l'entretien du coin repas de la grande salle et de la salle au fond à droite en l'absence d'enfants ainsi que la logistique externe aux sections :

- entretien des poignées de portes (attention divers chemins d'accès)
- la commande à la cuisine centrale (yaourts, etc...)
- la réception des caissons de transport des repas de l'extérieur de la cuisine centrale, **où il se rend en tenue civile**, jusqu'au multi-accueil et du retour de ces mêmes caissons qu'il dépose dans le hall de la maison de l'enfance où un agent communal viendra les chercher dans le respect du sens de circulation ;
- **la préparation des chariots repas qu'il effectue avec un masque**
- le service des repas, qu'il dépose à l'entrée des salles de vie, dans le respect de la procédure HACCP ;
- le réchauffage et service des biberons sur demande des professionnels de salle
- l'entretien du linge, de la vaisselle et des jouets que les professionnels de salle déposent dans le couloir de la pataugeoire après avoir appelé l'agent présent
- le transport de matériel demandé par les agents de salle devant la porte de la salle de vie (papier, savon, jeux, repas, etc...)
- les derniers entretiens de fin de journée en section selon les possibilités pour entrer dans les sections et selon le besoin des professionnels

La directrice ou la personne en continuité de direction assure :

- la reconstitution des biberons  après transmissions des professionnels de salle sauf si les professionnels ont pu se détacher en cuisine avant 10h (heure d'arrivée de l'agent de service) pour les réaliser
- les tâches de direction et les tâches relatives à son corps de métier (cf fiches de poste)

III- L'HYGIENE

->Hygiène des petites et des grandes mains

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les torchons ou serviettes partagés) :

- En début de journée avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact physique avec l'un des parents ;
- Après toute manipulation d'un masque ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ou passage d'un enfant aux toilettes ;
- Avant et après tout passage aux toilettes du professionnel ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Après avoir mouché un enfant ;
- En fin de journée avant de quitter le lieu d'exercice.

9

Pour les enfants, comme en temps normal, le lavage des mains doit être pratiqué à l'eau et au savon pendant une trentaine de secondes :

- A l'arrivée de l'enfant (par le parent à son entrée dans le mode d'accueil ou, lorsque les locaux ne le permettent pas, par un professionnel à l'arrivée de l'enfant dans son unité d'accueil) ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- Avant son départ

->Hygiène respiratoire



Les professionnels ont recours, comme à l'accoutumée, à des mouchoirs jetables que ce soit pour eux-mêmes ou pour les enfants.

Pendant cette période, les mouchoirs sont éliminés dans un double sac poubelle comme le reste des déchets à risque (couches, masques, etc...)

->Hygiène du matériel et des locaux

Les locaux sont aérés à l'arrivée du premier professionnel dans la structure et au minimum 15 minutes le matin, le midi, le soir pendant le ménage.

Les pièces mutualisées mais utilisées successivement par 2 groupes différents ne nécessitent pas de nettoyage entre 2 groupes mais seulement 1 entretien journalier.

Le vinaigre est proscrit 

L'utilisation des produits conventionnels habituels est reprise pour l'ensemble de l'entretien de la crèche.

**En cas de cas avéré de Covid-19, il faut se référer à la procédure du guide ministériel du 18 juin 2020*

Les salles de change sont exigües. Attention à bien respecter la distanciation physique lors des changes.

Le matériel de change est préparé en quantité pour la **journée uniquement**.

La porte jaune de la salle de change reste ouverte afin d'éviter la manipulation de la poignée.

Les serviettes de toilette et les gants ne sont pas utilisés.

Le tapis à langer est recouvert de **papier de table d'examen à usage unique**.

Les changes sont réalisés exclusivement à l'aide de **coton**.

Les meubles à langer sont nettoyés au minimum 2 fois par jour.

Les tapis à langer sont lavés après chaque utilisation.

Le mobilier permanent (meuble, lit, tables, chaises ...), **l'ensemble des sols, grandes surfaces, poubelles et wc** est nettoyé au minimum 1 fois par jour et plus si souillures visibles.

Le balayage à sec (balai ménager) est proscrit comme à l'accoutumée ainsi que l'aspirateur et le nettoyeur haute pression.

Un balayage humide (gazes roses) peut-être réalisé. Le lavage s'effectue ensuite à l'aide d'un bandeau imprégné du désinfectant alimentaire techline sans rinçage en l'absence de cas avéré.

Les jouets : privilégier des jouets en plastique facilement nettoyables et des jouets en tissu pouvant passer en machine. L'entretien s'effectue par un lavage à 60° ou à l'aide du désinfectant alimentaire sans rinçage techline en l'absence de cas avéré. Ils doivent être lavés au minimum toutes les 48 heures et ne doivent pas véhiculer entre les sections sans lavage préalable.

Les transats sont proscrits ,

Les draps, sont lavés 1 fois par semaine à 60° pendant au moins 30 minutes au sein de la crèche.

Les turbulettes/couvertures, sont également lavées 1 fois par semaine à 60° pendant au moins 30 minutes au domicile des enfants. Les parents signalent que c'est le dernier jour de la semaine.

Les bavoirs sont lavés selon le même procédé au moins 1 fois par jour.

L'ensemble du linge utilisé au sein de la crèche (torchons, lavettes, bandeaux, masques tissus type 1...) est déposé dans des bacs à linge avec couvercles et est également lavé à 60° pendant au moins 30 minutes après chaque utilisation.

Les doudous sont rangés dès que les enfants n'en ont plus besoin. **Les tétines** sont également ramassées après nettoyage dès que les enfants n'en ont plus besoin.

Les professionnels **effectuent l'entretien et manipulent le linge sale** avec des gants



et un masque 

Ils se lavent les mains avant de mettre les gants+masque et après avoir ôté le tout.

Les professionnels se lavent les mains avant de sortir **du linge propre** de la machine à laver ou du sèche-linge.

Les déchets sont éliminés dans des double sacs poubelles. **Les poubelles** sont nettoyées au minimum 1 fois par jour. Bien insister sur les couvercles intérieurs.

IV – LA DISTANCIATION SOCIALE A TABLE, pendant la SIESTE et les JEUX



Il n'y a plus de distanciation physique pour les enfants.

Les professionnels restent vigilants sur les moments de repas afin qu'il n'y ait pas d'échanges de nourriture, couverts, verres entre les enfants. Il en est de même pour les tétines et les doudous.

V – Et le PROJET PEDAGOGIQUE ??

Toutes ces mesures barrières et d'hygiène sont essentielles pour la poursuite du déconfinement.

Néanmoins, toutes ces informations peuvent faire craindre aux parents de laisser leur enfant en collectivité ce qui est compréhensible.

Les professionnels restent garants du projet pédagogique et se rendront disponibles pour répondre aux questions des parents lors d'échanges téléphoniques ou par mail.

L'accueil sera de nouveau différent tout au long de cette 3^{ème} période mais les changements seront verbalisés et expliqués aux enfants.

Les comptines continueront d'égayer le quotidien des petits comme des grands.

Les multiples lavages de mains seront assimilés à des jeux d'eaux individuels avec chaque enfant.

Les sorties dans le jardin seront privilégiées. L'utilisation des jeux de dehors sera autorisée dès lors que les professionnels pourront en assurer l'entretien journalier.

Les intervenants extérieurs sont de nouveau autorisés à condition qu'ils portent une tenue de travail. Si du matériel extérieur est utilisé, il doit être nettoyé avant et après utilisation par les enfants et les professionnels.

Les sorties extérieures ne sont possibles que lorsque la structure ne dispose pas d'un espace extérieur privatif suffisant ce qui n'est pas notre cas.

VI – DEPISTAGE et ISOLEMENT

Il est demandé aux parents comme aux professionnels d'être attentif à toute apparition de symptômes.

L'état conseille aux professionnels de prendre leur température 2 fois/jour (avant et après le travail).

Que faire si des symptômes apparaissent à la crèche?

Que faire si un professionnel ou un enfant a été en contact avec un proche suspect ? avec un proche testé positif ? avec un proche testé négatif ?

Que faire si un cas est avéré dans une section ?

Se référer au guide ministériel du 18 juin 2020

VII – SOUTIEN et QUESTIONNEMENTS

Les professionnels en salle, les agents de service et l'infirmière puéricultrice peuvent consulter, si besoin, leurs référents COVID-19 :

-Réfèrent COVID-19 au sein de la structure : Dr Le Manac'h (numéro affiché en section)

-Réfèrent COVID-19 de la PMI : Stéphanie Cabon – Infirmière puéricultrice (numéro affiché en section)

VIII – VALIDITE de la PROCEDURE et ENGAGEMENT PARENTAL et PROFESSIONNEL

Les consignes gouvernementales évoluant régulièrement, ces protocoles sont également voués à être modifiés.

Cette procédure remplace la précédente et est valable jusqu'à ce que le gouvernement annonce de nouvelles directives et/ou mette fin au déconfinement en autorisant les établissements d'accueil du jeune enfant à reprendre un accueil dit « standard ».

Les professionnels s'engagent à respecter cette procédure comme l'ensemble des protocoles et procédures présents au sein de la structure. Pour ce faire, il signe, après lecture, l'original du présent document.

Les parents signent l'engagement figurant à la page suivante après lecture de la procédure (pour tous : même les enfants déjà accueillis avant le 22 juin).

ENGAGEMENT PARENTAL

(à rapporter à la structure le premier jour d'accueil à partir du 22 juin)

Je soussigné Mr

Je soussignée Mme

Parent de

affirme (affirmons) avoir lu et compris la procédure d'accueil en période de déconfinement COVID-19 au sein du multi-accueil « l'île aux enfants » ;

m'engage (nous engageons) à la respecter ainsi que ses éventuelles modifications futures ;

m'engage (nous engageons) à en informer toute personne à qui je confierai de déposer et/ou de venir chercher mon enfant et m'engage (nous engageons) à faire respecter cette procédure et ses éventuelles modifications futures à cette personne ;

Date et Signature précédées de la mention « Lu et approuvé »

Rédaction	Modifications	Dernière approbation
19/6/2020 Aurélie Herbin (Infirmière Puéricultrice)		19/6/2020 Dr Marie-Rose Le Manac'h